



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1^{er} MARS 2022 A 19H30**

L'an deux-mille-vingt-deux, le premier mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOISIN, dûment convoqué en date du 17 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Laetitia VENNER, Maire.

Nombre de membres : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 17

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGEOIS, Carole GEROUDET, Katarzyna LIARDET, Virginie PETITFOUR, Marie-Claude SUCHET, Emeline VELLUZ, Laetitia VENNER.

MM. Vincent ARNOL, Harris DUPUIS, Rémy FABRE, Patrick SAILLARD, Fabien VASSALLI, Mokrane YACEF.

Procurations : Jocelyne BARBIER KADIRI à Fabien VASSALLI, Jérémy KLEINBECK à Mokrane YACEF, Véronique TESAURI à Virginie PETITFOUR, Lionel WEISS à Emeline VELLUZ,

Absents excusés : Emilie LOPES, Stéphane METTIVIER.

Mme Brigitte BOURGEOIS est élue secrétaire de séance.

.....

▪ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022**

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Harris DUPUIS demande l'ajout de son nom aux présences du CMJ.

▪ **URBANISME**

PRESENTATION DU PROJET MARIGNAN

Madame le Maire présente aux membres du conseil le projet avec plan à l'appui. Le PLUI est respecté pour ces 44 logements dont 12 logements sociaux et 5 appartements collectifs.

Vincent ARNOL demande le détail de l'aire de jeux : Laetitia VENNER dit qu'il est prévu un sol souple avec des jeux pour enfants.

Le démarrage des travaux est prévu en février 2023. Les logements devraient être livrés début 2025.

Comme convenu un paysagiste interviendra sur le chantier pour la végétalisation. Des liaisons douces seront intégrées au projet.

Carole GEROUDET ajoute qu'un sens de circulation a bien été prévu.

Rémy FABRE est satisfait car il s'agit du premier promoteur qui respecte tous les critères demandés par la commune.

DELIBERATION VENTE PARCELLE COMMUNALE ZC383

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa délibération du 18/02/2020, elle autorisait la vente de la parcelle communale cadastrée section ZC n°383 d'une contenance de 3 468 m² au prix de 134 € le mètre carré à la société ARGO.

La promesse de vente a été soumise à la condition suspensive de l'autorisation d'urbanisme au plus tard le 15/12/2020, purgée de tous recours et tout retrait avant le 15/03/2021.

La société ARGO a obtenu un refus de permis de construire en date du 15/10/2020 entraînant une défaillance de la condition suspensive insérée dans la promesse de vente.

En conséquence, et d'un commun accord, les parties conviennent de mettre fin à la promesse de vente signée le 09/07/2020. Ladite convention a été signée le 18/03/2021 pour la société ARGO et le 19/03/2021 pour la commune.

La société MARIGNAN après plusieurs échanges a présenté au conseil municipal le 29/11/2021 un projet comprenant 44 logements de typologies différentes : maisons individuelles, maisons groupées, logements intermédiaires, collectifs.

L'insertion, la prise en compte de l'impact environnemental ainsi que le traitement architectural et paysager en font un projet qualitatif.

La société MARIGNAN a transmis une offre financière de 154 € le mètre carré. Les élus s'interrogent sur le prix du mètre carré.

En conséquence, madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De vendre la parcelle communale cadastrée section ZC n°383 d'une contenance de 3 468 m² à la société MARIGNAN, ou toute autre société qui se substituerait à celle-ci, au prix de 534 072 €.
- De confier à Maître Jean-Baptiste DELECLUSE la rédaction de la promesse de vente et de l'acte authentique.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre la parcelle communale cadastrée section ZC n°383 d'une contenance de 3 468 m² à la société MARIGNAN, ou toute société qui se substituerait à celle-ci, au prix de 534 072 €,
- Accepte de confier à Maître Jean-Baptiste DELECLUSE la rédaction de la promesse de vente et de l'acte authentique.
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

PRESENTATION DU PROJET MODIFIE DE L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE VALLON

Fabien VASSALLI présente le projet d'aménagement du Chemin de Vallon.

Les travaux sont phasés en 2 pour répartir les coûts :

- Tronçon salle des fêtes - Allée de l'Ecluse,
- Tronçon allée de l'écluse - Place de l'Eglise.

Les montants estimatifs sont :

- Lot 1 = travaux de génie civil :297 061.20 € TTC,
- Lot 2 = enrobés, marquages au sol :189 064.80 € TTC.

Le montant total estimatif s'élève à 486 126 € TTC. Les prix pourraient évoluer à la baisse selon le contexte. On peut également prétendre à des subventions.

Les matériaux utilisés sont identiques à la rue des Luges. Des pistes cyclables sont prévues des deux côtés ainsi qu'un éclairage du point d'apport volontaire.

Mokrane YACEF demande si la zone est sécurisée autour de la zone de tri. La priorité est donnée aux vélos.

Point en attente : un budget d'environ 35 000 € doit être pris en charge par Thonon Agglomération qui a pris la compétence des eaux pluviales.

Les prochaines étapes sont :

- La validation du projet par le conseil municipal,
- La réunion publique de présentation du projet,
- La consultation des entreprises.

Les travaux pourront commencer à la fin du 1^{er} semestre, pour une durée de 4 à 6 mois.

Ce projet ouvre droit à candidature à la DSIL car cela constitue un développement d'infrastructure en faveur de la mobilité : trottoir et chaussée à voie centrale banalisée.

Carole GEROUDET précise que le point de tri sera inaccessible pendant toute la phase de travaux.

Les élus se prononcent en faveur du projet : les aménagements correspondent aux souhaits exprimés.

▪ FINANCES

SUBVENTION AMENAGEMENT CHEMIN DE VALLON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement et la sécurisation du Chemin de Vallon peut faire l'objet d'une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'Investissement local (DSIL). Cet aménagement est rendu nécessaire pour sécuriser cette voie du cœur du village, en particulier pour les piétons et les cycles.

Le coût prévisionnel s'élève à 405.105,00 € HT.

Madame le Maire propose au conseil Municipal le plan de financement suivant :

- Subvention DSIL : 81.021,00 €, soit 20 % du coût des travaux hors taxes ;
- Le solde étant financé par les fonds propres de la commune.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet d'aménagement et de sécurisation du Chemin de Vallon ;
- Valide le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir.

SUBVENTION ASSOCIATION LE REVEIL

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 350 € à l'association le Réveil.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 350 € à l'association Le Réveil ;
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2020-04-05 en date du 25 mai 2020, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la loi impose de donner communication des décisions prises par Madame le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal.

Date	Objet
24/01/2022	Signature d'un devis de 11.107,00 € HT pour l'installation d'une chicane à Ballavais et une réparation de voirie à Cortelan.
10/02/2022	Signature d'une demande de subvention auprès de l'ONACVG pour la rénovation du monument aux morts.
10/02/2022	Signature d'un devis de 3.040,00 € HT pour la rénovation du monument aux morts.
17/02/2022	Signature d'un devis de 1.680,00 € HT pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des salles.

Fabien VASSALLI explique que les frais à Cortelan sont dus à un affaissement de la chaussée depuis le mois d'octobre.

Selon Laetitia VENNERS le système de gestion des salles nécessite une modernisation. Le logiciel utilisé sera le même que pour l'agenda partagé. La maintenance coûtera ensuite 280 euros par an.

▪ INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION RLPI

Harris DUPUIS présente le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal. Un état des lieux a été fait par la DDT qui a constaté 28 panneaux illégaux sur la commune. La taille, le lieu d'installation des panneaux : plusieurs critères posent problème. Les propriétaires et annonceurs vont être contactés une mise en conformité (18 de ces panneaux sont sur le secteur de Tholomaz).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de RLPI a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération le 30/11/2021.

Le projet sera prochainement (avril 2022) soumis à enquête publique puis devrait être approuvée au cours de l'été 2022.

Pour rappel, le RLPi a pour objectifs :

- Concilier protection du cadre de vie et liberté d'expression et liberté du commerce et de l'industrie,
- Etendre et harmoniser la réglementation relative à la publicité extérieure sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération.

Madame le Maire expose que le projet de RLP intercommunal est suffisamment abouti pour être arrêté et soumis à la consultation des personnes publiques associées et du public.

Aujourd'hui, la commune doit donner son avis par voie de délibération, sans réponse de notre part avant mars 2022, notre avis sera réputé favorable.

Il convient de rappeler qu'un avis défavorable éventuel entraînera un arrêt du projet par le Conseil Communautaire de Thonon Agglomération.

En conséquence, madame le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au projet de RLPi.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à l'arrêt du RLP intercommunal,
- Approuve les objectifs poursuivis suivants :
 - Généraliser et harmoniser la réglementation locale sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération,
 - Renforcer l'attractivité et la lisibilité du territoire, en conciliant préservation du cadre de vie et visibilité des activités économiques, touristiques mais aussi culturelles,
 - Encadrer la publicité, les enseignes et les pré-enseignes dans les secteurs à enjeux, pour garantir la meilleure insertion possible des dispositifs,
 - Limiter en nombres les dispositifs de petit format (moins de 1 mètre) non pris en compte dans la réglementation nationale,
 - Intégrer les enjeux environnementaux en matière de pollution lumineuse et de consommations énergétiques,
 - Permettre aux maires des 25 communes de Thonon Agglomération d'appliquer dans les meilleures conditions leur police d'affichage publicitaire.

Carole GEROUDET demande si les panneaux d'affichage en bois de la commune sont concernés : non, ce sont des panneaux d'information communaux. Harris DUPUIS ajoute qu'ils seront remplacés prochainement étant donné leur vétusté.

▪ **VIE COMMUNALE**

ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Quatre dimanches d'élections sont prévus en 2022 : 10 et 24 avril pour les présidentielles puis 12 et 19 juin pour les législatives. Les élus doivent obligatoirement être présents pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement.

Un tableau de présence est distribué aux élus pour inscription.

PORTE-SAVONS SOLIDES A L'ECOLE

Les commissions enfance et dépenses ont travaillé ensemble pour réduire les coûts de produits d'entretien et d'hygiène de l'école. Dans un premier temps des essuie-mains lavables ont été confectionnés et mis en service à la cantine puis à la périscolaire.

La première raison du choix d'utiliser un savon solide est la santé des enfants. En effet, la conservation des savons liquides nécessite l'ajout de parabènes : substances nocives, suspectées de perturber le système endocrinien. La deuxième raison est écologique : des quantités très importantes de contenants plastiques sont jetés avec les savons liquides. Enfin la dernière raison est économique car on fait 600 lavages de mains avec un savon solide.

Les inquiétudes remontées concernent la propagation des bactéries. Il faut préciser que celles-ci ne résistent pas au mélange d'eau et savon car elles sont hydrophobes, et ce que le savon soit liquide ou solide.

Katarzyna LIARDET précise que les mains soient lavées avec du savon liquide ou solide : les statistiques sont identiques quant aux résidus de bactéries.

Les maitresses ont beaucoup d'appréhension à utiliser les savons solides. Le sujet va d'ailleurs être abordé en conseil d'école le 10 mars 2022.

Madame le maire rappelle toutefois que les bâtiments scolaires sont communaux. Les savons ont été commandés, il faut maintenant trouver une solution pour les supports.

Fabien VASSALLI précise que les savons liquides provoquent des résidus qui bouchent les canalisations des éviers : ce changement permettra d'éviter des travaux de maintenance. Il précise que le fabriquant est local (Proveni à Bons en Chablais) et travaille avec des produits naturels constitués de 4 ingrédients au maximum.

Vincent ARNOL demande qui lave les lingettes. Ce sont les employées communales qui gèrent cela. Le lavage est effectué quotidiennement à 60 degrés.

PROJET « SAVOIR ROULER A VELO »

Fabien VASSALLI présente ce projet :

1 - Cadre légal éducation nationale

La direction de l'école devra à l'issue de la réunion informer la DSDEN du projet pédagogique pour la validation de l'organisation et la signature d'une convention Education Nationale - UFOLEP.

2 - Organisation test proposée :

Année 2022 = année zéro : les CM1 et CM2 passent des Blocs 1 et 2.

Ensuite, en 2023 : Bloc 1 et 2 pour les CM1 et Bloc 3 pour les CM2 (qui étaient en CM1 en 2022) puis ainsi de suite.

La commune doit donc prévoir un budget pour chaque année.

3- Calendrier et horaires année 2022 :

- Dates : 4, 7, 11 et 14 avril et 16, 19 et 23 mai.

- Les jeudis, journée entière pour les encadrants à raison de 2h par classe : 9h30, 11h30, et 14h30 à 16h30.

- Les lundis matin 2 x 1h30 par classe.

4- Equipements nécessaires :

Vélo avec vitesse, casque et gilet fluorescent. L'UFOLEP peut fournir un vélo aux familles qui n'en disposent pas.

5- Responsabilités :

Les diplômés des encadrants de l'UFOLEP déchargent de toute responsabilité les institutrices en cas d'accident.

6- Financement :

A charge de la municipalité comme nous en sommes à l'initiative = 1400 €.

Une subvention de 50 % est perçue par l'UFOLEP pour ce projet, le devis en tiendra compte.

Une seconde demande de subvention va être demandée auprès de la DDT.

A ce jour en Haute-Savoie, seule notre collectivité s'est lancée dans ce projet ambitieux.

MARCHE HEBDOMADAIRE

Emeline VELLUZ présente le marché hebdomadaire qui se tiendra sur le parvis de la salle des fêtes et ses abords à compter du jeudi 05 mai 2022 (inauguration). L'offre sera principalement alimentaire. Neuf commerçants viendront de 16h30 à 20h (boucher, pâtissier-traiteur, fromager, poissonnier, brasseur, food-truck, café, primeur, produits ménagers Hakawerk) et tous les premiers jeudis du mois s'y ajouteront des créateurs locaux (« Marché en fête »). Le Sou des écoles pourra tenir également une buvette.

D'un point de vue technique, des bennes seront mises à disposition pour la gestion des déchets et un agent du service technique sera présent pour l'accueil des exposants. Il convient de réfléchir à l'installation électrique, à l'éclairage public l'hiver et à la signalisation du parking.

Des élus volontaires sont appelés à venir aider par roulement à 21h pour la vérification du site. Les marchés qui perdurent sont statistiquement ceux soutenus par les élus locaux.

Un règlement a été mis en place. Le 9 mars une présentation sera faite au CMJ pour impliquer les enfants. Une communication sera faite sur le panneau lumineux, sur le site Internet et par prospectus.

Virginie PETITFOUR demande si les commerçants s'engagent dans la durée : c'est le cas ; ils signent une convention pour une année sauf pour « Marché en fête » (créateurs) les premiers jeudis du mois. Le prix est de 5 euros l'emplacement par semaine. Le premier mois sera offert aux commerçants.

Laetitia VENNÉER donne lecture du règlement du marché.

Le conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le principe de création d'un marché hebdomadaire et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de donner un avis favorable à la création d'un marché hebdomadaire,

- Fixe le tarif du droit de place à 5 € hebdomadaires, payables par semestre et révisable annuellement,
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants.

Madame le Maire remercie Emeline VELLUZ pour le travail fourni sur ce projet.

COMMISSION ANIMATION

M. Harris DUPUIS prend la parole pour la commission animation qui s'est réunie le 02 février pour évoquer les points suivants :

- anniversaire des 10 ans du Géopark : brunch organisé le 11 juin 2022 de 9h à 12h à la cabane des chasseurs. Création d'ateliers et parcours découvertes.
- bilan 2021 : Pâques (106 inscrits), concert EMJI 06/08, réunion élus/employés 20/09, spectacle de la MAL 28/09, concert brésilien Grand Bain production 23/10, inauguration des sculptures M. Schaller 14/11, CMJ, Armistice, « atelier petits cadeaux » 09/12, Noël chasse aux cadeaux et balade à cheval 19/12 (71 enfants), réponse du Père Noël (Virginie PETITFOUR).
- prévisions 2022 : carnaval le 09 mars à 14h, inauguration du marché hebdomadaire le 5 Mai, après-midi ou soirée jeux de société, fête de la musique, illumination d'un sapin de Noël (à étudier), ciné plein air, troc de Noël en novembre : échange de décorations de Noël, projet journée peinture au printemps (à déterminer).
- la soirée agents-élus organisée le 11 février s'est très bien déroulée, dans une ambiance conviviale.
- formation 09/03 « les associations et collectivités / Le 04/04 : Journée « organisations fêtes et manifestations ».

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Rémy FABRE évoque les sujets abordés lors de la commission du 18 février :

- 19/03 Ramassage des déchets dans les bois et débroussaillage. La communication va être faite rapidement.
- Balade thermique organisée par Carole GEROUDET : 3 inscriptions reçues ; retour du technicien attendu.
- Contact de Chabl'Energie pour des panneaux photovoltaïques.
- La végétalisation de la montée de Super U VA être faite par les services techniques.
- Le dépôt de fumure dans les marais de Chilly : légal car sur un terrain privé et le cubage est respecté.
- 15/05 : participation au « Festival du Film Vert ». 44 Films proposés : 3 films ont été retenus pour une projection dans la commune. Les modalités doivent être étudiées (plein air ?...).

COMMISSION FINANCES

La commission finances s'est réunie le 28 février pour prendre des décisions sur certaines dépenses. Il convient de trouver des financements pour l'agrandissement de l'école notamment.

La date de la préparation du budget sera fixée rapidement : le 12 mars n'est pas arrêté.

COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE

La commission enfance-jeunesse réunie le 28 février a évoqué les travaux d'agrandissement de l'école. La proposition actuelle représente un budget d'environ 9 300 000 euros. Des pistes sont étudiées pour réduire les coûts :

- le projet de médiathèque est mis entre parenthèse car la commune de Douvaine en envisage une également.
- mieux mutualiser les services cantine et périscolaire.
- aménagement extérieur : pour l'instant réalisation d'un parc sans équipements.
- retrait du giratoire (1 million d'euros). La voirie doit être étudiée plus en détail.
- demande d'une version RE 2020.

Après ces modifications le coût avoisinerait les 6 millions d'euros.

900 000 euros peuvent être financés par la commune, pour le reste prévoir des emprunts dans plusieurs banques.

Marie Claude SUCHET demande si des propriétaires doivent vendre leur terrain : une famille est effectivement contactée.

▪ CCAS

Marie Claude SUCHET dit que les domiciles regroupés ont accueilli ce jour leur premier locataire. Les six appartements sont maintenant loués et le bilan est positif.

Les dernières entreprises ont finalisé les travaux ce matin ; restent quelques retouches. Jacqueline COLLOMB, Sandra YETTA et Wendy WENTZLER sont remerciées pour leur implication. Le recrutement du binôme de Mme YETTA est en cours.

L'inauguration est prévue le jeudi 10 mars à 11h00 par la SA MT BLANC. Les élus sont invités.

Une rencontre entre les résidents et les familles est prévue ainsi qu'un pot d'accueil avec les autres locataires de l'immeuble courant mars afin de créer un lien. Le CCAS et le conseil des domiciles regroupés attachent beaucoup d'importance aux relations humaines.

Laetitia VENNER et les élus félicitent les équipes domiciles regroupés, CCAS et toutes les personnes qui ont œuvré dans ce projet.

Marie Claude SUCHET ajoute que La commission communication se réunira le 02/03 pour travailler sur le Lois'infos (sortie prévue en Mai 2022). Des articles sont attendus sur les thèmes suivants : CMJ, finances, marché hebdomadaire, domiciles regroupés, 10 ans du Géopark.

▪ TOUR DE TABLE

Laetitia VENNER remercie les élus pour leur présence aux conseils municipaux sur l'année 2021 (taux de 84 %).

Une communication de presse de l'association des Maires nous informe que des points de collecte en soutien des victimes de la guerre en Ukraine sont organisés par le SDIS de Haute Savoie. Il est demandé aux communes de centraliser les dons (produits d'hygiène, matériels logistiques et de secours). Les services techniques les achemineront ensuite. Les effets seront entreposés dans la salle du conseil pour un premier départ le vendredi 04/03. Une communication va être faite par Facebook et le panneau lumineux.

Katarzyna LIARDET demande où les familles d'accueil volontaires peuvent se manifester ?
Laetitia VENNER dit que cela est géré par la Préfecture.

Harris DUPUIS informe les membres du conseil que le prochain CMJ est programmé le 09 mars 2022 à 17h (réunion de préparation le 02 mars).

Fabien VASSALLI prend la parole :

- Des travaux sur le réseau d'eau potable sont en cours rue de Guichard. Par la même occasion la chaussée sera refaite entièrement pour un coût préférentiel de 14 100 euros (au lieu de 35 000 euros).
- Le 02/03 première réunion pour l'instauration d'une police municipale intercommunale entre les communes de Douvaine, Loisin, Veigy-Foncenex et Ballaison. Sept heures pourraient être allouées à notre commune.

Carole GEROUDET demande si un agrandissement de la crèche est prévu. Laetitia VENNER rappelle que très peu de communes de notre envergure en sont dotées. Le statut de micro-crèche vient d'évoluer et dès le mois de septembre 2022 le nombre de berceaux augmentera à 12 au lieu de 10. Au-delà il faudrait changer de statut, démarche administrative très contraignante.

Carole GEROUDET demande pourquoi un panneau de signalisation de sens interdit est plastifié dans la rue du Chalet en direction du chemin de Luche Martin. Fabien VASSALLI répond que le sens interdit va être retiré dans cette rue car il y a trop peu de voies d'accès pour descendre depuis Ballaison. Pour l'instant il s'agit d'un test et la commune réfléchit à un moyen de limiter la vitesse et de sécuriser le chemin de Luche Martin.

Mokrane YACEF dit que des voitures sont mal stationnées dans la rue de Contamine, autour des nouvelles constructions. Fabien VASSALLI répond que les voitures mal garées pourront être verbalisées dès la fin des travaux.

Mokrane YACEF suggère de surveiller/sensibiliser les entreprises sur la propriété des chantiers (pollution avec les plastiques qui s'envolent par exemple).

Virginie PETITFOUR dit que le bureau de la bibliothèque municipale doit être réparé.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 28 mars 2022 à 19h30 pour le vote du budget. Le suivant le lundi 16 mai 2022.

La séance est levée à 22H19.

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,